



DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

ORGANISER ET METTRE EN PLACE SES DÉLÉGATIONS EN TOUTE SÉCURITÉ JURIDIQUE

CABINET

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le fonctionnement juridique des délégations en matière civile, sociale, et pénale.
- Identifier et gérer les risques juridiques dans le cadre de la mise en place de délégations en tenant compte de la jurisprudence récente et des évolutions législatives.
- Appréhender les difficultés liées à la mise en place d'un circuit de délégations et s'assurer de son efficacité.

PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

- Public visé: Chefs d'entreprises, dirigeants de sociétés, dirigeants d'associations et de fondations (élus et salariés), directeurs et responsables juridiques, DRH, responsables RH.
- Prérequis : Aucun.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La formation alterne entre connaissances théoriques et applications concrètes
- Une méthodologie pour la mise en place des délégations sera transmise, avec des propositions de rédaction de délégations remises en fin de formation.

SANCTION DE LA FORMATION

- Évaluation des acquis par QCM à la fin de la formation.
- Fourniture d'une attestation individuelle de formation avec évaluation des acquis.

PROGRAMME



INTERVENANTE **Amélie Cardon-Valentin**avocate associée, Cabinet FAIR

SATISFACTION GLOBALE

100%
Satisfaits ou très satisfaits

24 participants
du 02/2022 au 10/2025

ACQUISITION DES
COMPÉTENCES
0 25/10

calculée depuis 02/2022

Café d'accueil (8h45) Début de la formation (9h00)

- Introduction
- 1- Les délégations de pouvoir de décider, de faire et de signer (régies par le droit civil et le droit des sociétés)
 - Définition
 - Conditions de validité
 - Exécution
 - Incidents dans l'exécution

2- Les délégations de pouvoirs opérant transfert de responsabilité pénale

- Définition
- Conditions de validité (conditions de fond et de forme)
- Exécution et incidents dans l'exécution

3- Mettre en place ses chaînes de délégations

- Mettre en place une cartographie des risques et des domaines de délégations
- Formalisation des délégations

www.fair-avocats.fr

TARIF: 700 €^{HT} - 840 **€**^{TTC}/personne

(déjeuner inclus) **DURÉE: 1 journée - 7h**

(9h-12h30 et 14h-17h30)

DATE: Jeudi 24 septembre 2026

LIEU: Caen

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 14 SEPTEMBRE 2026

ACCESSIBILITÉ: Formation aménagée en fonction des aptitudes et contraintes liées à un handicap sur demande.





BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À L'ORDRE DE FAIR

ADRESSE: FAIR CABINET D'AVOCATS

13, PLACE GARDIN, 14000 CAEN

NOUS CONTACTER

contact@fair-avocats.fr 02 61 53 56 30

ENTREPRISE	_
	Forme sociale :
Adresse:	
Code Postal : Ville :	C L ADE.
N° SIRET :	
Tél:	
CONTACT EN CHARGE DE L'INSCRIP	
Prénom et NOM : O Mme O M	
	Tél Direct :
E-mail:	
FACTURATION	
À l'entreprise À l'OPCO (sous réserve de pris	se en charge préalable)
Adresse:	
	Ville :
	Tél:
Email:	
N° du dossier de prise en charge :	
PARTICIPANTS	
Participant 1	Participant 2
○ Mme ○ M :	_
Prénom:	Prénom:
	Fonction:
	_ Email:
Besoins d'adaptation en raison d'un handicap	
Précisions :	Précisions :
FORMATION	
Titre de la formation :	
Dates retenues :	
Coût de la formation HT :	À:
	_ A _ Le:
	No. 1 Company of the
(Frais de repas inclus / Déjeuner inclus)	
(riais de repas inclus / Dejedner inclus)	Fonction:
	Cachet et signature obligatoire
Ci-joint un chèque à l'ordre de FAIR Cabinet d'Avocats	country and grade of the state
Réglement effectué par virement sur le compte de la	
société FAIR :	
IBAN: FR76 1142 5002 0008 0014 0086 617 - BIC: CEPAFRPP142	2
Réglement effectué par un organisme collecteur	

FAIR - SARL au capital de 10.000 € - 13, place Gardin - 14000 CAEN 828 870 170 RCS CAEN - TVA FR 02 828870170 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28140312514 auprès du préfet de région de Normandie

La signature de ce bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente.





FAIR 13, PLACE GARDIN, 14000 CAEN 02 61 53 56 30 contact@fair-avocats.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'inscription à la formation organisée par la société FAIR SARL (ci-après société FAIR) implique l'adhésion pleine et entière du Client, à savoir, le responsable de L'inscription et le participant, aux présentes conditions générales de vente.

1. Inscription

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment complété, signé, accompagné du chèque de règlement. Pour toute formation à la demande, un délai de prévenance d'un mois est nécessaire.

2. Confirmation d'inscription, programme, convocation et certificat de

Dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée du programme de la formation concernée et d'une convention de formation en double exemplaire. Un exemplaire dûment signé par le responsable doit impérativement être retourné à la société FAIR, avant le début de la formation. Pour chaque formation interentreprises dispensée par la société FAIR un nombre de participants de 4 minimum et 10 maximum est admis ; les inscriptions pour une session donnée, cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum est atteint. Dix jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée au participant. A l'issue de la formation, un certificat de réalisation est adressé au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante par voie électronique.

3. Tarifs.Paiement

Les tarifs de formation sont indiqués, sur chaque programme, en Euro hors taxes. Ils comprennent la formation et le support pédagogique et le déjeuner lorsque cela est précisé sur le programme. Les factures émises par la société FAIR sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou postal ou chèque. A défaut, des pénalités de retard seront facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 40 euros, sauf justification de frais plus élevés.

4. Prise en charge par des organismes tiers
En cas de prise en charge totale ou partielle du paiement par un opérateur de compétence (OPCO) il appartient au Client de (i) effectuer une demande de prise en charge avant le début de la formation, (ii) l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription (iii) s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, la société FAIR procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés. En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers le reliquat sera partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé au Client par la Société FAIR. Dans le cas où (i) l'OPCO/l'organisme tiers ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation et/ou (ii) que la société FAIR n'a pas reçu la prise en charge dudit organisme au premier jour de la Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

S.Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du Client doit être notifiée par écrit à la société FAIR. En cas d'annulation par le Client moins de 10 jours ouvrés avant la date de début de la prestation de formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation à titre de dédommagement. En cas d'annulation par le Client moins de 5 jours ouvrés avant la date de début de la prestation de formation, le Client sera facturé de 90% du prix de la formation à titre de dédommagement. En cas de réalisation partielle de la formation du fait du participant, les frais de formation seront facturés prorata temporis. Le Client s'engage, par ailleurs, à titre de dédommagement, au versement d'une somme égale à 90% du prix de la formation après déduction des frais de formation facturés prorata temporis. Toute somme correspondant à un dédommagement ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires. Par ailleurs, la société FAIR se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner une session de formation, en cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, sans que sa responsabilité soit engagée. Sont considérés sanitaire, l'absence du formateur Intervenante. Par ailleurs, la société FAIR se réserve le droit d'annuler ou d'ajourner une session de formation, si le nombre de participants prévu est jugé insuffisant jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de Formation sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ces cas, la société FAIR s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée. Lorsque le report n'est pas possible, il sera procédé au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité.

6. Lieu de formation - conditions matériellesLa formation en présentiel se tient dans la ville indiquée sur le programme.
Le lieu exact de formation est précisé au moment de la convocation. Les temps de formation à distance sont accessibles via une simple connexion internet. Un lien de connexion et un guide d'utilisateur avec un service hotline est transmis au participant pour assister à la formation.

7. Propriété intellectuelle

7. Propriete intellectuelle
Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation dans le
cadre de la formation sont la propriété de la société FAIR. Ils ne peuvent
être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de la
société FAIR. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations
et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur
et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de la société FAIR sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à la société FAIR en cédant ou en communiquant ces documents. La société FAIR est autorisée à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.

8. Protection des données personnelles
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, la société FAIR, responsable de traitement, informe le Client qu'elle met en oeuvre un traitement de données à caractère personnel le concernant.. Les informations communiquées par le Client dans le cadre de la commande sont destinées aux personnels habilités de la société FAIR à des fins de gestion des clients, facturation, prospection, organisation d'événements gratuits. L'ensemble des données à caractère personnel collectées par la société FAIR sont hébergées au sein de l'Union européenne. Elles sont conservées par notre cabinet pour une durée conforme à la législation en vigueur. Le Client dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification et d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition et peut à tout moment révoquer son consentement aux traitements desdites données. Ce droit peut être exercé par l'envoi d'un courriel à l'adresse de messagerie Ce droit peut être exercé par l'envoi d'un courriel à l'adresse de messagerie suivante amelie.cardon@fair-avocats.fr ou d'un courrier signé à FAIR – Amélie CARDON-VALENTIN, 13, place Gardin, 14000 CAEN, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Toute demande sera traitée dans le délai maximum d'UN mois suivant la réception de cette requête.

9. Élection de domicile Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes : Pour la société FAIR : Résidence Le Gardin, 13 place Gardin - 14000 CAEN. Pour le Client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

10. Demande de renseignement - réclamation

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courriel à contact@fair-avocats.fr. Tout litige de toute nature ou contestation relatif à la formation ou l'exécution de la commande, fera l'objet d'une concertation préalable afin de trouver une solution amiable. A défaut la partiel a plus dilipente saisir la juridition compétente. partie la plus diligente saisira la juridiction compétente.

Conditions générales de ventes applicables à compter du 15/11/2024